

Séance du mercredi 30 novembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-deux et le trente novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Présents : 13

Présents : Andre BONHOMME, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Michel AMOUROUX, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Adeline GUYON, Claudine LADOUX, Guillaume PRAT, Didier TOMA, Patricia GUERARD

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention: 0

Représentés :

Excusés : Josette VARET, Martine BERGAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Michel AMOUROUX

2022_056 - Objet : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2023 POUR LES FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal, du programme de coupe proposé pour l'année 2023 par l'Office Nationale des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Où le discours de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 - Assiette des coupes :

d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

2 - Destination des coupes et mode de vente :

d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'oeuvre, financement...)

Fait à POLMINHAC, le 30 Novembre 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

Le Secrétaire de séance, Michel AMOUROUX

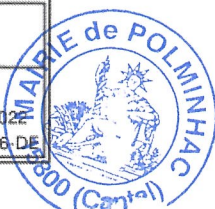
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/12/2023

et publié ou notifié
le 05/12/2023
LE MAIRE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 02/12/2023

015-211501549-20221130-2022_056-DE





Agence territoriale Montagnes d'Auvergne

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2023

Forêt de MEYMAC :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Decision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé						
								Vente publique sur pied	Vente publique unité mesure	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance		
6_B	AMEL	450	2.25	2023	2027	ONF-RE								

Forêt communale de POLMINHAC :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Decision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé						
								Vente publique sur pied	Vente publique unité mesure	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance		
2_U	RE	150	3.14	2020	2023									

(1) Si mention "non fixée" = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée ou non prévue à l'aménagement

(2) Proposition de l'ONF : si année différente de celle prévue, proposition de report de la coupe par ONF; si mention SUPP., proposition de suppression par ONF

(3) Porter mention "accord" ou "refus": dans ce dernier cas les modifications souhaitées et les justifications correspondantes seront explicitées dans les rubriques dédiées de la délibération (voir modèle)